

Mention de convocation

Convocation du siège octobre mil huit cent quatre vingt douze

Convocation pour dimanche prochain à deux heures de l'après midi à l'effet de délibérer sur le projet d'adduction de l'eau de la source de St-julien et sur des dépenses supplémentaires

Le maire
Aug. Fournier

Dépenses supplémentaires
Des expéditions ont été envoyées au sous-Préfet le 19 octobre approuvée le 29 octobre

Le mil huit cent quatre vingt douze, le siège octobre. Le conseil municipal de la commune de Bonifacio réuni en session extraordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de M^e le maire. Présents Messieurs Arcata, Ghisardi, Perotti, Rocca, Dominique, Maestroni, Meglia, Scamarone, Accardi, Starrega, Casabianca, Langi, Orecchioni, Moniglia, Pierre, Lantoni, Stachino, Moniglia, Jean Baptiste absent. M. M. Bourdelouge, Rocca, Thomas, Simoni, Lantoni

Le conseil ainsi constitué a procédé à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M^e Moniglia, Jean Baptiste, qui a accepté ces fonctions

Attendu que des travaux plus importants que ceux déjà exécutés au cimetière restent encore à faire

que pour y pourvoir il faut au moins une somme de sept cents francs; pour couvrir la frais de timbre des mémoires intéressant la commune, vingt francs; pour réparations l'entretien des maisons d'école, vingt francs; pour travaux au faubourg cent cinquante francs; et quarante six francs pour dépenses imprévues, en tout neuf cent trente six francs

Attendu que de l'état de situation financière de la commune, d'après le Recenseur municipal, il résulte que le déficit budgétaire au 13 octobre courant s'élève à 1603 francs 22 centimes; que pour couvrir les dépenses indiquées plus haut et le déficit résulterait ensemble à 2539 francs 22^e, il convient de voter le virement des dépenses suivantes prédictes aux deux budgets de 1898 et qui ne seront pas faites pendant le courant de cet exercice

Le conseil vote en conséquence le virement de tout ou partie des dépenses indiquées aux budgets sous les rubriques suivantes :

Registres de l'état civil	0. 80
Service des enfants assistés	25. 00
Réparation d'entretien de la maison commune	50. 00
Entretien du mobilier de la mairie	60. 00
Achat d'ouvrages administratifs	30. 00
Frais de la fête nationale	9. 20
Achat d'une horloge publique	700. 00
Réfection de rue et de rampe	765. 60

à reporter 1639⁵

	Report	1640.00
Travaux à faire à la maison commune		500.00
	Total	2140
Produit de la vente d'une parcelle de terrain à M ^r Santoni		400
	Total	2540.00
Défect au 13 octobre 1892		1603.22
	Reste	936.78

à dépenser comme il est dit plus haut

Cette délibération a été signée par tous les Conseillers assistant à la séance.

Scamaroni, Scardini, Stachino,
 Peretti, B. Monagli, P. Capalini, M. Meyla
 Scardini, Mastroni, B. Monagli, Orrechiari
 Santoni, Carrega, Carrega

Mention de convocation

Du trois novembre mil huit cent quatre vingt deux

Convocation pour dimanche prochain, à deux heures de relevée, à l'effet de procéder à l'ouverture de la session ordinaire

Le Maire

Aug. Pura

Procès verbal

Ouverture de la session de Novembre

1892.

Le six novembre, le Conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de M^r le Maire.

Présents M. M. Arata, Simon, Mastroni, Rocca, Dominique, Rocca, Thomas, Santoni, Scamaroni, Scardini, Meyla, Orrechiari, Peretti, Monagli, Pierre, Santoni, Casabianca, Stachino, Carrega, Pura

Le Conseil ainsi constitué a procédé à l'élection d'un Secrétaire, dont le choix est tombé sur M^r Stachino, qui a accepté ces fonctions.

à Bonifacio, les jours, mois et années dessus.

Scamaroni, Scardini, Peretti, St. Rocca,
 P. Simon, M. Meyla, St. Stachino, M. Santoni,
 Mastroni, Carrega, P. Capalini,
 Simon, B. Monagli, Scardini, Peretti

Listes électorales
Révision de 1893.

Deux copies ont été adressées
au Sous-Préfet le 11. 9. 93

Séance du six novembre, mil huit cent quatre vingt-trois

M. le Président des dispositions législatives relatives à la révision des listes électorales, ainsi que de l'arrêté de M. le Préfet en date du 18 octobre 1892, par lequel les conseils municipaux du département sont invités à désigner dans la session de novembre les délégués chargés de concourir à la révision des listes électorales, à partir du 1^{er} janvier 1893

M. le Président invite le conseil à procéder à cette nomination qui doit comprendre:

- 1^{er} un délégué devant procéder, avec le maire et le délégué de l'administration, aux opérations préliminaires de la révision électorale.
- 2^e deux délégués appelés à faire partie, avec le président, de la commission chargée du jugement des réclamations en matière d'inscription sur la liste, comme en matière de radiation.

Le conseil, après délibération, désigne M. Arata, conseiller municipal, pour remplir la mission indiquée au paragraphe 1^{er} ci-dessus, et M. M. Santoni et Machino, conseillers municipaux, pour remplir celle indiquée au paragraphe 2.

Ainsi délibéré à Bonifacio, le jour, mois et an que dessus et ont signé tous les conseillers qui ont pris part à la délibération

Santoni Machino S. Santoni S. Monigli
 S. Arata Mastrantuoni M. Santoni
 (Président) S. Cusani S. Cusani
 Ch. Rocca S. Simoni Any Pons
 S. Rocca Carrega

Liste de présentation des
Répartiteurs de 1893.

Deux copies ont été
adressées au Sous-Préfet
le 11 novembre

Séance du six novembre, mil huit cent quatre vingt-trois.

Liste de présentation des candidats pour la nomination des répartiteurs de 1893.

Répartiteurs titulaires. Candidats résidant dans la commune:
 Messieurs Buzza, Erasme; Carrega, Laurent; San-Bardo, Nemes, Meglia,
 François, adjudant en retraite; Monigli, Pierre, Antonino et Sera, Barthélemy.
 Répartiteurs forains: Giorgi, Antoine, Giorgi, Barthélemy; Lucciani, Paul,
 de Marsueto et Lucciani, Jean-Baptiste, d'Antonia, les deux premiers de Poggio S. Maria.
 Répartiteurs suppléants: Accardi, André, d'Erasme, Ghisardi, Dominique,
 Musso, Jules; Puget, Antoine; Rocca, Antoine et San-Aroni, Edouard.
 Candidats forains: Lamonici, Jean-Baptiste à Figari; Ferracci, Paul, à
 Suarone; Culioli, Paul, à Saparelli et Lucciani, Sylvestre, à Chiara d'Assino.
 Cette liste a été dressée le jour, mois et an que dessus

et les deux autres de
Chiara d'Assino

approuvé un renvoi en marge.

A. Lantier Q. Machinas J. Seauvaut J. Grotas
M. Santini *Orateur* Mastroulet J. Capalium
Ch. Ponce
P. Simonin Carrega Guardat

Aug. Fros
maire

Simplet du bénéfice
résultant de
l'emprunt de
3400 francs contracté
en 1889.

Deux copies ont été
adressées au Sous-Préfet
le 14 novembre

approuvée le 24. 9^h
l'expédition approuvée
a été transmise au
Gouverneur du Crédit
foncier le 7 décembre

Séance du six novembre mil huit cent quatre vingt deux

Sur la lettre, en date du 13 octobre dernier, que M. le Gouverneur du Crédit
de France a écrite à M. le Maire, au sujet de la réduction du taux
de l'intérêt de l'emprunt de trois mille francs que la Commune de Bonifacio
a contracté en 1889.

Considérant que sur ce point le bénéfice annuel de la commune est de onze francs
soixante centimes, lequel servira à gager de suite un nouvel emprunt pour vingt
six ans.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents à la séance, vote la réduction
à 4 francs 15 centimes par 100 du taux d'intérêt de l'emprunt précité, la suspension
de son droit de remboursement pendant un délai de dix ans, à compter du
31 janvier 1893. autorise M. le Maire à contracter un nouvel emprunt
n'importe pour quelle durée jusqu'à concurrence de la somme produite de
l'intérêt résultant de la réduction opérée.

Deux copies de cette délibération seront soumises à l'approbation
de M. le Préfet.

Q. Machinas J. Seauvaut J. Monégli J. Grotas
A. Lantier *Orateur* Mastroulet M. Santini
Ch. Ponce J. Capalium
P. Simonin Carrega
Guett

Aug. Fros
maire

Simplet du bénéfice
résultant de l'emprunt
de six mille francs
contracté en 1885.

Deux copies ont été adressées
au Sous-Préfet le 14 novembre

Séance du six novembre mil huit cent quatre vingt deux

M. le Maire a communiqué au Conseil la lettre, datée du 13 octobre dernier,
par laquelle M. le Gouverneur du Crédit foncier de France lui annonce la

approuvée le 24. 9th
l'expédition approuvée
à M. Transmittre au
gouvernement du d'Etat
pour le 7th novembre

réduction du taux d'intérêt de l'emprunt de dix mille francs que la Commune
de Bonifacio a contracté en 1885.
Considérant que sur ce prêt le bénéfice annuel de la Commune est de quatre
francs dix centimes, lequel servira à gager de suite un nouvel emprunt
pour vingt deux ans.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents à la séance, vote la
réduction à 4 francs dix centimes p. 100 du taux d'intérêt de l'emprunt
précité, la suspension de son droit de remboursement pendant un délai
de six ans, à compter du 31 janvier 1893. Autorise M. le Maire à gager un
nouvel emprunt n'importe pour quelle durée, jusqu'à concurrence de la
somme productive de l'intérêt résultant de la réduction opérée

Deux copies de la présente délibération seront soumises à l'approbation
de M. le Préfet

à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus.

E. Vachin
U. Santini
Ph. Ricci
J. Samal
Maestroni
A. Landini
J. Bonigly
J. Orates
P. Timoni
Carrega
C. Ricci
C. Ricci

Ay. Pres
more

Cimetière

Séance du six novembre mil huit cent quatre vingt deux

Concessions

Attendu que divers habitants de cette Commune se sont proposés d'acheter des
parcelles de terrain du cimetière pour y fonder des sépultures particulières,
Deux copies ont été mais n'ont pas encore, quoique mises en demeure par M. le Maire, rempli
adressées au Sous-Préfet les formalités voulues pour en devenir concessionnaires

le 10 Novembre 1892 qu'à cause des travaux restant à faire au cimetière, il est urgent de réaliser les
ressources pour pouvoir les faire exécuter. Qu'en l'état, il conviendrait d'inviter

approuvée le 26. 9th 1892 tous ceux qui ont demandé des concessions à remplir les formalités nécessaires
l'expédition de la dans le courant de ce mois. Le délai passé, les concessions sur les demandes
d'élaboration pourront être faites à d'autres. Le Conseil décide, en outre, que le produit des

approuvée le 22. 10th 1893 concessions à venir sera entièrement appliqué aux travaux que l'on
mise à l'appui de continue à exécuter au cimetière, lesquels ont déjà occasionné une dépense
de mandats d'élaboration supplémentaire de cent cinquante francs à payer avant la fin
de l'année courante

à Milanoch à
Boccagnano

Deux expéditions de cette délibération seront soumises à l'approbation
de M. le Préfet

a Bonifacio, les jours, mois et an que dessus. -

S. Scamarcio S. Monigli S. Orato M. Santini
Q. Stachino Mastroni P. Confalonieri
A Landieri P. Simoni P. Rocca
Carrega
Aug. Pross
mou

Renouvellement séance du six novembre mil huit cent quatre vingt. D'age
du bail à ferme du
jardin de San Giuliano attendu qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du bail à ferme du
jardin de San Giuliano, expirant le 16 de ce mois

L'adjudication a eu lieu le 27 novembre 1893; elle a été consentie sur la mise à prix de trente cinq francs par an
au sieur Poli, Nome, Article 2. Tous les frais relatifs à l'adjudication seront à la charge
dont la caution est du fermier
Lasso, François, moyen-
nement 36 fr. 50 par an.

approuvé le 13 X^{bre} 1893
S. Scamarcio S. Monigli S. Orato M. Santini
Q. Stachino Mastroni P. Confalonieri
A Landieri P. Simoni P. Rocca
Carrega
Aug. Pross
mou

Mention de convocation
Du vingt trois décembre mil huit cent quatre vingt D'age
Convocation pour le vingt six du mois courant, à une heure et demie
de relevée, à l'effet de délibérer sur l'urgence relative au chemin de petite
communication, N° 1, partie comprise entre le lieu dit Guadrulla et l'oratoire
de la Grinette; l'approbation du traité concernant l'achat d'une horloge
publique et de dépenses impérieuses communales

Le Maire
Aug. Pross

Avis sur l'engagement
relatif au chemin
vicinal conduisant à
la Bontage

L'an mil huit cent quatre vingt-dix, le vingt six décembre, Le conseil municipal
de la ville de Bonifacio réuni extraordinairement dans la salle de la mairie, sous
la présidence de M. Pias, maire

la somme de 666 francs
66 centimes, dont 266 et 66 est tombée sur M. Moneglia, Jean-Baptiste, qui a accepté ces fonctions
pour indemnité de terrain
(129^e 20 à M. Laroche 13)
fauts 46 centimes à M. le
Docteur Castelli) a été
envoyé au sous-Préfet le
27 décembre 1892

Peterson Morizias Ricard, Orata, Santoni, Mastroni, Orzechioni, Scamaroni,
Carregu, Ross, Rocca, Thomas, Peretti, Moneglia, Jean-Baptiste, Santoni, Carrega,
sont le conseil municipal Orata, Santoni, Mastroni, Orzechioni, Scamaroni,
Carregu, Ross, Rocca, Thomas, Peretti, Moneglia, Jean-Baptiste, Santoni, Carrega,
Le conseil reconnaît l'utilité d'association de la partie comprise
entre le lieu dit Guadrella et l'oratoire de la Bonté faisant suite au chemin
vicinal ordinaire N.1, approuve l'engagement, laquelle n'a soulevé aucune
opposition, dirigé par M. le juge de paix le 7, 8 et 9 novembre dernier
et ordonne aux moyens de créer les ressources nécessaires en vue de la prolongation
du dit chemin

Orata, Ricard, Orzechioni, Scamaroni,
Carregu, Ross, Rocca, Thomas, Peretti, Moneglia, Jean-Baptiste, Santoni, Carrega,
Mastroni, Orata, Santoni, Mastroni, Orzechioni, Scamaroni,
Carregu, Ross, Rocca, Thomas, Peretti, Moneglia, Jean-Baptiste, Santoni, Carrega,
Santoni, Carrega, Mastroni, Orata, Santoni, Mastroni, Orzechioni, Scamaroni,
Carregu, Ross, Rocca, Thomas, Peretti, Moneglia, Jean-Baptiste, Santoni, Carrega,

approbation du
traité relatif à
l'achat d'une horloge
publique

Seance du vingt six décembre mil huit cent quatre vingt dix

Le double du traité, sur lequel
est apposée la signature de
M. le maire et du cahier
de la mairie, a été retourné
à M. Laroche, horloger,
mécanicien à
Morbier (Jura) le 29 x 1892

Le conseil municipal approuve le traité passé le trois novembre dernier
entre M. le maire et M. Laroche (horloger, mécanicien à Morbier
(Jura) pour la fourniture d'une horloge à placer sur la façade sud et
ouest du clocher de l'église paroissiale et, au nord de la commune, en
garantit la complétude, encastrant, s'oblige de payer à partir de 1893, en
quatre annuités, avec intérêt à 5.00 des sommes restant à payer, le prix
de la fourniture s'élevant à deux mille francs vingt francs

Orata, Ricard, Orzechioni, Scamaroni,
Carregu, Ross, Rocca, Thomas, Peretti, Moneglia, Jean-Baptiste, Santoni, Carrega,
Mastroni, Orata, Santoni, Mastroni, Orzechioni, Scamaroni,
Carregu, Ross, Rocca, Thomas, Peretti, Moneglia, Jean-Baptiste, Santoni, Carrega,

approbation de
dépenses imprevues

Seance du vingt six décembre mil huit cent quatre vingt dix

Le 24 avril dernier,
et 44 francs 05 sur
le crédit de 46 francs
l'élaboration du 16
octobre suivant

Le conseil approuve les dépenses imprevues, commémorées faites par M. le maire
et s'élevant ensemble à 51 francs, 15 centimes, dont 10 sur le crédit de 150 francs (l'élaboration
copie de la présente délibération adressée à M. le sous-préfet communal, en
exécution de l'article 142 de la loi du 5 avril 1884, approuvée en conseil municipal)

Orata, Ricard, Orzechioni, Scamaroni,
Carregu, Ross, Rocca, Thomas, Peretti, Moneglia, Jean-Baptiste, Santoni, Carrega,
Mastroni, Orata, Santoni, Mastroni, Orzechioni, Scamaroni,
Carregu, Ross, Rocca, Thomas, Peretti, Moneglia, Jean-Baptiste, Santoni, Carrega,

Une copie a été adressée
au conseil municipal
le 27 décembre 1892

avis favorable à
la demande de Berger
Barthélemy pour
l'envoi en congé, à
titre de soutien de
famille de son fils
Bonifacio, de la classe
de 1890

Séance du vingt six décembre mil huit cent quatre vingt deux

Sur la demande faite d'hier, par laquelle le sieur Berger, Barthélemy, sollicite l'envoi en congé de son fils, à titre de soutien de famille, de son fils Bonifacio, de la classe de 1890 pour le soutien de Bonifacio

Attendu que la situation de famille du pétitionnaire est tout à fait digne d'intérêt, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents à la séance donne un avis favorable à la demande

M. Monégliu

Carrejo Carrega

M. Maestroni

M. Ghisla

M. Maestroni

M. Rocca

M. Rocca

M. Rocca

M. Rocca

Aug. Fros

Séance du premier février mil huit cent quatre vingt trois

Mention de
convocation

Convocation pour le cinq du mois courant, à une heure et demie de relevé, à l'effet de procéder à l'ouverture de la session ordinaire du mois courant

Le Maire
Aug. Fros

Procès-verbal d'ouverture
de la session ordinaire
de février 1893

Le six mil huit cent quatre vingt trois, le cinq février, le conseil municipal de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Fros, maire

Présents Messieurs Maestroni, Carrega, Gasma, Carrega, Rocca, Ghisla, Meglia, Maestroni, Brecchini, Padell, Monégliu, Jean. B. Scamaroni, Stachino, Rocca, Thomas, Arata, Rocca, Dominique et Fros, maire.

Le conseil a procédé, au scrutin secret, à l'élection d'un secrétaire dont le choix est tombé sur M. Scamaroni qui a accepté ces fonctions

Unanime délibéré à Bonifacio, les jours, mois et an que dessus

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

M. Maestroni

Secours de cent francs
accordé à l'imparelle,
Jérôme, balayeur public

Deux copies ont été adressées
au leur. Préfet le 21 février
approuvé le 6 mars.
Une expédition a été mise
à l'appui du mandat délivré
le 16 mars.

Séance du vingt février mil huit cent quatre vingt. trois

Vu la demande, datée du 20 novembre dernier, par laquelle le sieur
l'imparelle, Jérôme, balayeur public de cette ville, indigent et père d'une
nombreuse famille, sollicite un secours en raison de la chute qu'il a faite
le 18 août de la même année, tandis qu'il allumait les réverbères,
et pendant laquelle il se cassa une jambe.

Le pétitionnaire ne pouvant pas encore reprendre son service, il
est juste de lui accorder une fois pour toutes, un secours de cent francs
lequel sera prélevé sur le crédit de mille huit cents francs inscrit au
budget de 1893 pour le service du balayage et de l'éclairage.

Cette délibération sera soumise à l'approbation de M. le Préfet

Carrya, S. Rossi, S. Crataz, J. Mayeur, D. Machin, A. Piro, S. Crataz, J. Mayeur, D. Machin, A. Piro, S. Crataz, J. Mayeur, D. Machin, A. Piro

Emprunt de 184^e
42 centimes

Séance du vingt février mil huit cent quatre vingt. trois

Vu la délibération en date du 6 novembre 1892 portant acceptation des
deux copies ont été adressées propositions du Crédit foncier relatives à la conversion de l'emprunt de
au leur. Préfet le 21 février trois mille francs contracté par la commune en 1889

Attendu que par suite de la conversion des obligations communales
approuvée le 13 mars 1893 à laquelle il a procédé le 21 juillet dernier, le Crédit foncier a offert aux
l'expéditeur de la délibération départementale et aux communes qui ont contracté des emprunts
approuvés a été transmis auprès de lui à un taux supérieur à 4 francs 15 c/o, de réduire à ce taux de
au Gouverneur du Crédit 4 f. 15 c/o l'intérêt de leurs emprunts pour la durée restant à courir en
foncier le 1^{er} mars.

La somme de 184 f. 42 c/o
Versée par le Crédit foncier le 21
mars 1893.

Attendu que par sa délibération précitée, le Conseil a autorisé M.
le Maire à contracter un nouvel emprunt dans les conditions déterminées par le
Crédit foncier et jusqu'à concurrence de la somme de cent quatre vingt quatre
francs, quarante deux centimes, résultant de la réduction opérée.

Le Conseil, décide, sauf approbation de M. le Préfet, que cette dernière
somme sera affectée au service de l'emprunt approuvé un an en mars.

Carrya, S. Rossi, S. Crataz, J. Mayeur, D. Machin, A. Piro, S. Crataz, J. Mayeur, D. Machin, A. Piro, S. Crataz, J. Mayeur, D. Machin, A. Piro

